COMITE DE PILOTAGE DU PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MAZINGHIEN

COMPTE-RENDU DU COPIL N°2 DU 28/04/2025

INTRODUCTION

La société VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.
Dans le cadre du projet éolien à l'étude sur la commune de MAZINGHIEN, VALOREM a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.).

Ce COPIL avait pour objet :
- Présenter les avancées des études en cours.
- Echanger sur les enjeux paysagers, avec l'intervention de Mme Marie-Pierre GOSSET.
- Planifier les prochaines étapes.

La séance a débuté à 14h45 en la Mairie de MAZINGHIEN.

Présent(e)s :
- Mme Isabelle BLAS – Propriétaire et Exploitantes agricole, GAEC des Mésanges,
- Mme Martine BOUCKAERT – Riveraine, MAZINGHIEN,
- M Fabien CHARLET – Chargé de mission « Gestion Patrimoine Naturel », PNR Avesnois,
- M Michel HENNEQUART – Monsieur Le Maire, Mairie de MAZINGHIEN,
- Mme Clotilde HENNION – Chargé de mission « Paysage et Cadre de vie », PNR Avesnois,
- Mme Sabine LEGRAND – Madame La Conseillère, Mairie de MAZINGHIEN,
- M Gilles PAMART – Monsieur Le 1er Adjoint, Mairie de MAZINGHIEN,
- M Rémi OBLEZ – Monsieur Le Conseiller, Mairie de MAZINGHIEN,
- M Hubert ROISIN – Propriétaire et Exploitant agricole, GAEC des Mésanges,
- Mme Marie-Pierre GOSSET – Bureau d'Etudes Paysagiste,
- Mme Audrey GOMES – Cheffe de projets multi-énergies Agence Nord, VALOREM,

Excusé(e)s :
- Mme Marianne BOUTRY – Responsable du Service Aménagement Territorial, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-De-Calais,
- Mme Virginie DOLIQUE – Inspectrice ICPE, DREAL UD de l'Hainaut,
- M Christophe EMIEL – Chef de l'UD, DREAL UD de l'Hainaut,
- M Luc GIRARDOT – Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques, inondations, SAGE SAMBRE,
- M Arnaud GUIDEZ – Référent territorial du Cambrésis, DDTM 59,

- M Jonathan LABAERE – Chef de projet SCOT, Pays du Cambrésis,
- Mme Marion LEFEVRE – Directrice, Ecole Maternelle et Elémentaire MAZINGHIEN,
- M Mathieu PECQUEUX – Chef d'équipe à l'UD, DREAL UD de l'Hainaut,
- M Jérôme PICOUL – Chargé de mission « Aménagement Durable du territoire et Paysage », PNR Avesnois.

Les membres du COPIL ont été informés de la tenue de cette réunion par voie électronique et postale, 4 semaines avant son déroulement. Le registre de présence est disponible en annexe 1 de ce document. Le support de présentation est disponible à ce lien.

En préambule, Audrey GOMES a remercié les membres présents du COPIL pour leur implication dans ce groupe de travail et les élus de MAZINGHIEN pour la mise à disposition de leur salle en Mairie.

Les objectifs de cette réunion ont été rappelés : informer les participants et leur permettre de partager leurs avis, leurs critiques, et leurs suggestions sur le projet, de manière argumentée, dans le respect mutuel et dans l'intérêt général. Cette réunion est utile à VALOREM dans la compréhension des enjeux territoriaux, afin de les intégrer dans les choix d'implantation.

Audrey GOMES a rappelé que cette réunion était bien un moment d'échanges, et qu'une session de questions réponses se tiendrait à l'issue de chaque thème abordé.

Un compte-rendu sera envoyé aux participants présents et excusés, sous 1 mois par voie électronique. Un délai de 15 jours sera laissé aux participants pour faire part de leurs remarques à intégrer au compte-rendu. Une synthèse sera transmise aux riverains à travers une Lettre d'Informations en Septembre 2025, et sur le site internet dédié au projet : https://www.parc-eolien-mazinghien.fr/

L'ordre du jour a été rappelé :
- Présentation des avancées des études, dimensionnant le projet,
- Présentation détaillée des études paysagères,
- Réponse au questionnement sur les documents d'orientation d'urbanisme du territoire,
- Synthèse des enjeux,
- Continuité des échanges autour d'un verre de l'amitié.

La réunion a duré 1h15, sous l'animation de Mesdames Marie-Pierre GOSSET et Audrey GOMES. Les échanges ont eu lieu dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse, puis ils se sont prolongés autour d'un verre. La réunion s'est achevée à 16h30.

De la documentation a été mise à disposition sur une table : La Lettre d'Informations n°2 distribuée aux riverains de la commune de Mazinghien en Décembre 2024, le kit de survie en 11 points sur l'énergie éolienne de France Energie Eolienne (nouvellement France Renouvelables) de 2021.

LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les grandes étapes

Ces dates sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

Préfaisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2022-2023 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État	2024 - 2025 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	*2025-2026 (18 à 30 mois)* Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	*2027-2028 (12 à 24 mois)* Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	*Pendant 20 ans minimum* Suivi d'exploitation et maintenance du parc **Et après ?** Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes

Etats des lieux & Enjeux << Implantation (emplacement + gabarit machine) << Impacts << Mesures ERC = Etude d'Impact

Aujourd'hui, la faisabilité du projet est toujours à l'étude.

Différents Bureaux d'Etudes BE indépendants à VALOREM travaillent à réaliser un état des lieux des enjeux (naturels, paysagers, physiques et humains) depuis Mars 2024.

Au regard des enjeux, nous pourrons valider ensemble de la meilleure implantation des éoliennes (emplacement exact) et de leurs caractéristiques techniques (hauteur de machine et garde au sol -distance entre le bas de la pale et le sol-).

VALOREM lancera ensuite au près des mêmes BE l'étude des impacts des éoliennes sur le milieu extérieur (physique, humain, faune, flore, paysage).

Les résultats nous conduiront alors à mettre en place des mesures d'Evitement, de Réduction, de Compensation ou d'Accompagnement ERCA en réponse aux impacts identifiés.

L'intégralité de la méthodologie décrite précédemment est reprise dans l'Etude d'Impact qui sera déposée à la DREAL et soumise pour instruction aux différents services de l'Etat, et rendue publique pour recueillir les avis des riverains et des communes alentour, avant décision finale prise par M. Le Préfet. Sa validation aboutirait à l'obtention d'une Autorisation Environnementale.

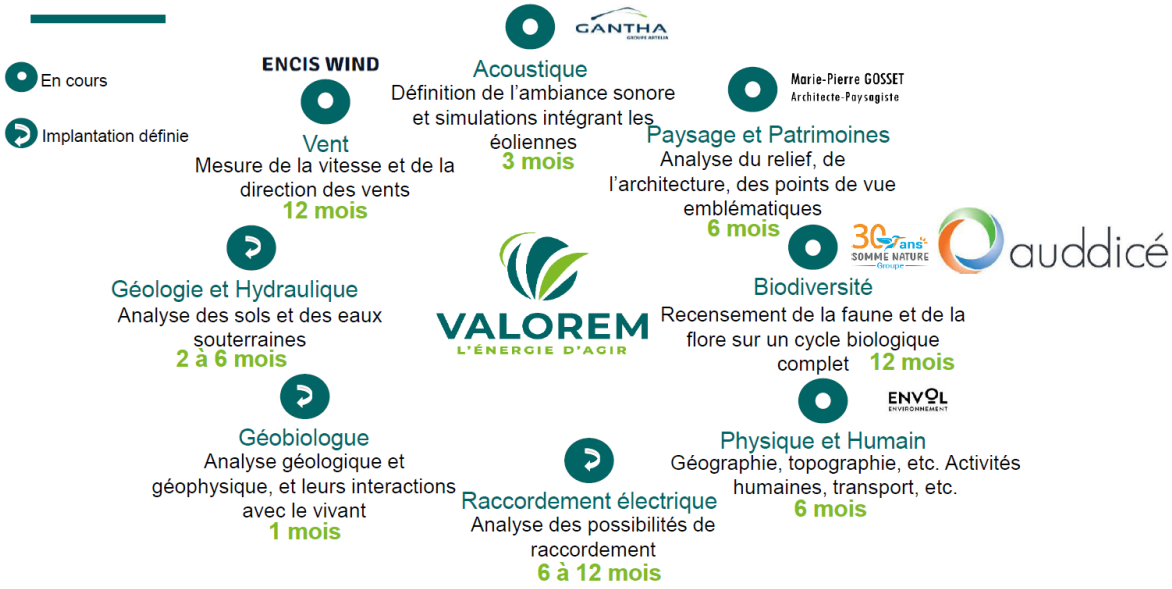

Lors de ce COPIL, un avancement des études paysagères sera largement abordé (relief, covisibilité avec d'autres monuments remarquables, etc.).

L'étude de la biodiversité lancée sur 12 mois avec Somme Nature Groupe depuis Mars 2024 s'est vue complétée depuis Novembre 2024 avec la prestation d'AUDDICE, au regard des enjeux mis en exergue par le PNRA. AUDDICE, reconnu localement, travaille déjà à réaliser le suivi environnemental du parc de Vents du Catésis de Bazuel, situé à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle ZIP de VALOREM, et a déjà mené les études de biodiversité en 2017 pour le compte du développeur VOLKSWIND concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Mazinghien. Ces réalisations attestent de son sérieux et de son expertise, dans le domaine environnemental du territoire local.

Servitudes : Armée / Aviation Civile

Le projet de Mazinghien présente des spécificités de navigation aérienne par sa localisation :

- Radar militaire de Doullens à 80km (sans contrainte car supérieure à 70km), avec un retour officiel sans restriction de l'Armée en Avril 2024.
- Radar militaire de Reims à 90km (sans contrainte car supérieure à 70km), avec un retour officiel sans restriction de l'Armée en Avril 2024.

- Les contraintes de l'Altitude Minimale de Guidage AMG depuis l'aéroport de Lille et du NDB de l'aéroport de Valenciennes ont été levées le 04 Février 2025. La hauteur des éoliennes du parc futur n'est maintenant plus restreinte par l'Aviation Civile (précédemment 150m bout de pales). Les études se poursuivent avec des éoliennes de gabarit de 180m bout de pales.

Servitude : Météo France

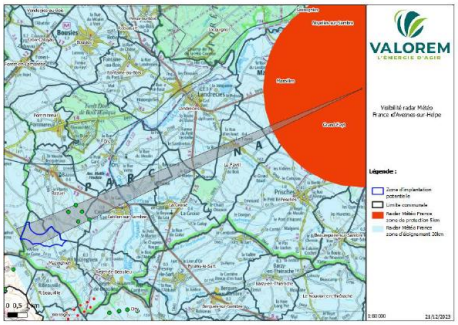

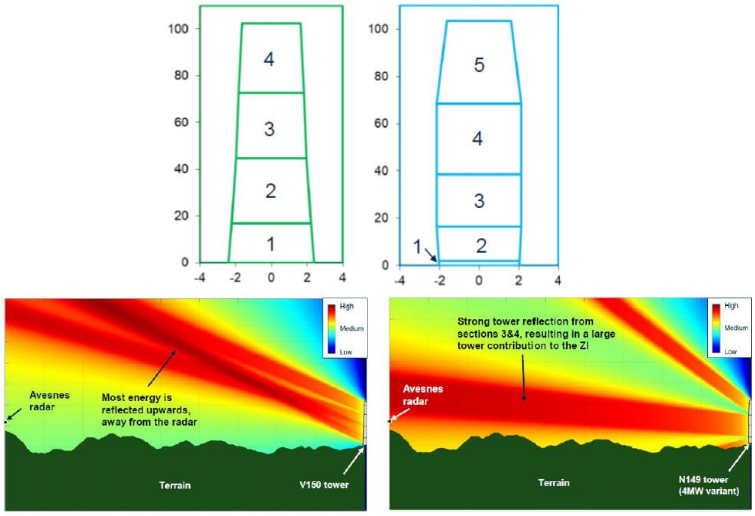

Etude QINETIQ validée 02/12/2024 avec machines à géométrie conique (et non cylindrique) du mât de 180m BDP.

La Zone d'Implantation Potentielle ZIP est située à moins de 20km du radar Météo France d'Avesnes sur Helpe, VALOREM doit donc apporter la preuve que les éoliennes ne perturbent pas la perception du signal du radar.

VALOREM a lancé en Septembre 2024 des études au près du BE QINETIQ, le seul certifié par METEO FRANCE.

A gauche, vous observez la réflexion des signaux sur un mât d'éolienne « conique », à droite sur un mât d'éolienne « cylindrique » : la réflexion des ondes (matérialisée par le faisceau rouge) sur un mât cylindrique s'opère de manière horizontale et perturbe alors la réception du radar.

QINETIQ valide ce projet éolien à l'étude, pour des machines de 180m bout de pales, à mât « conique ».

Dimensionnement du projet

Type d'éolienne

Hauteur au moyeu	100 à 112 m
Diamètre du rotor	100 à 136 m
Hauteur en bout de pales	150 à 180 m
Puissance	3,5 à 4,8 MW
Nombre d'heures de fonctionnement (équivalent pleine puissance)	2 500 à 3 000 h

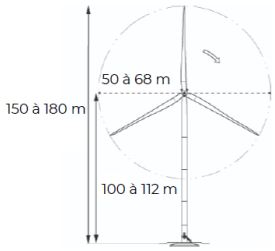

Dimensionnement du projet

Compte-tenu des caractéristiques de la zone d'étude, cette dernière pourrait accueillir 3 éoliennes sur la commune de Mazinghien. Les interdistances entre les turbines seront de 3 à 5 diamètres en fonction de l'orientation des vents dominants.

Emprise au sol et fondations

Fondations	Environ 500 m² par éolienne à 3 m de profondeur
Plateforme	3 500 m² par éolienne
Piste d'accès	4,5 à 5 m de large
Poste de livraison électrique	36 m² par poste

Hauteur bout de pales de 180m. Puissance unitaire entre 3,5 et 4,8MW. La ZIP pourrait accueillir 3 éoliennes, pour une puissance installée de l'ordre de 12MW.

PNR Avesnois - Charte

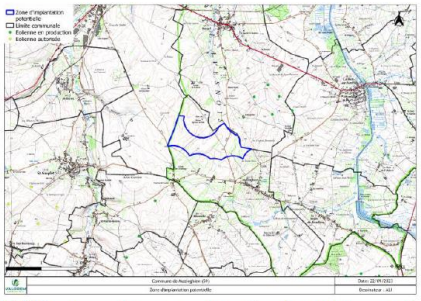

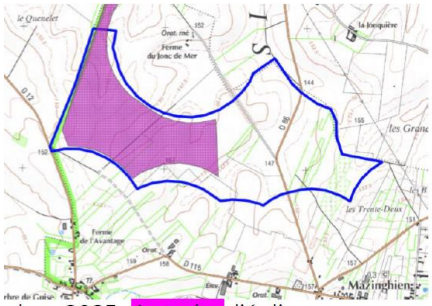

Charte PNR en cours, prorogée jusque septembre 2025. Autorise l'éolien, sous condition d'études paysagères.

Nouvelle Charte en cours de validation avec **interdiction absolue de l'éolien** (Avis M. Préfet 25/10/2024, Avis Mme MTE, Validation décret 1er Ministre) :

28/08/24 : RDV M. Sous Préfet → **révision des ZAEnR avec PNR Avesnois** (21/12/24 approbation unanimité par CM) non arrêtées à ce jour.

11/02/25 : Courrier MTE → proposition autorisation développement éolien, **sous études et sous ZAEnR**

La ZIP étudiée se situe au Nord-Ouest de Mazinghien, à une distance minimale et réglementaire de 500m des habitations. Celle-ci est inscrite en bordure du Parc Naturel Régional de l'Avesnois PNRA. VALOREM note cette situation comme une force et un atout pour un projet de développement des EnR.
La Charte actuelle du PNRA autorise le développement de l'éolien pour la moitié ouest de la ZIP, sous conditions d'études paysagères et environnementales.
La nouvelle Charte établie avec les communes adhérentes pourrait entrer en vigueur en Septembre 2025 sous validation du 1er Ministre (décret). Celle-ci prévoit une interdiction absolue de l'éolien (moyen et grand), sur tout le territoire du PNRA, à la suite des enjeux forts relevés sur des espèces menacées et protégées (rapaces, chauves-souris, cigognes noires, etc.).
La Charte d'un PNR étant opposable à un projet éolien, nous devons dans notre présente étude suivre ses prescriptions. De ce fait, VALOREM et M. Le Maire ont rencontré M. Le Sous-Préfet le 28 Août 2024 pour lui proposer l'amendement de ce projet de Charte et laisser l'opportunité au porteur de projet EnR (éolien et agri PV au sol) de justifier des impacts sur le volet naturel, environnemental et paysager, et aussi pour confirmer la reprise du dialogue avec le PNRA pour définir de concert des ZAEnR.

Des ZAEnR éolien ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal le 21/12/2024, mais toujours non arrêtées à ce jour.

Un courrier co-signé par M. Le Maire et VALOREM a été envoyé à la Ministre de la Transition Ecologique le 11/02/2025 pour demander un amendement du projet de Charte afin de laisser l'opportunité d'étudier l'implantation d'un nouveau parc éolien, sous condition d'études paysagères et environnementales et si la ZIP est inscrite dans une ZAEnR dédiée.

VALOREM profite de cette réunion pour connaitre de la part des représentants présents du PNRA l'état d'avancement de ce projet de Charte.
Ce dernier est soumis à Enquête Publique du 25/04/25 au 26/05/25. Il s'agit d'une procédure règlementaire assurant l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Il est ainsi possible de donner son avis sur le projet dans 9 lieux où figure un registre papier, lors de permanence des commissaires enquêteur, ou en ligne sur le registre numérique.

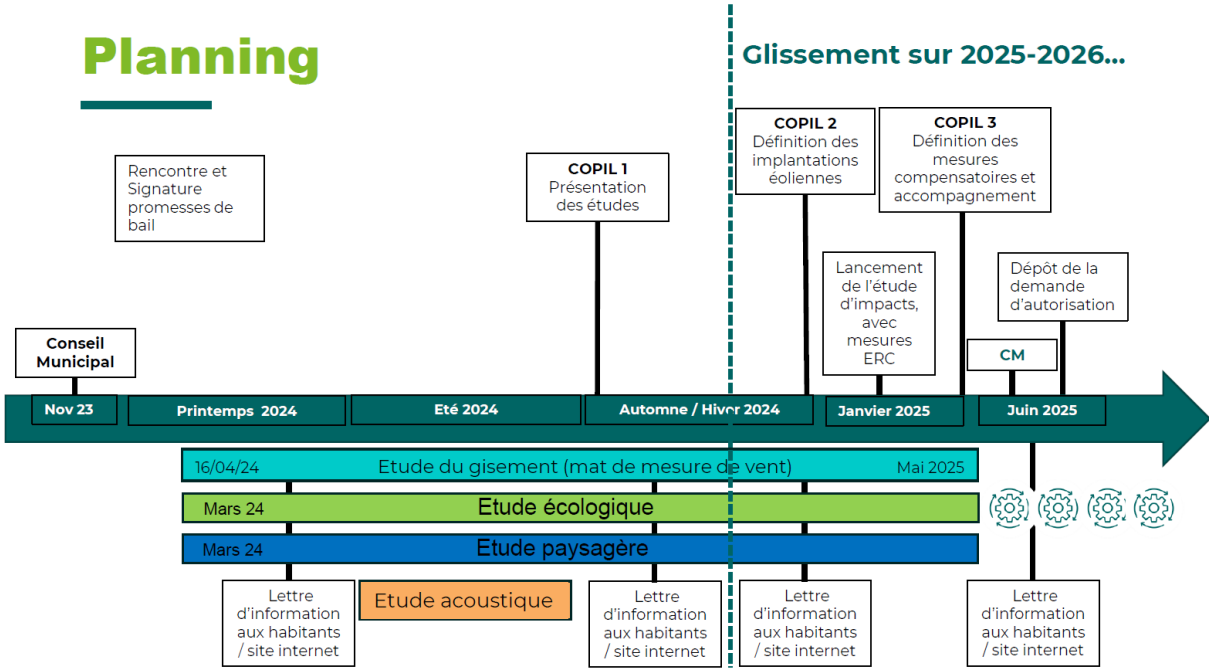

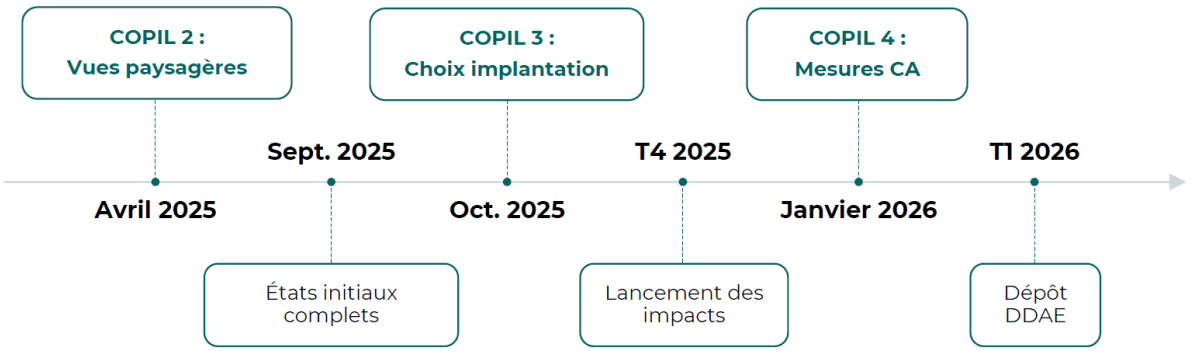

La Cigogne Noire est un échassier, dont l'effectif est estimé en France à une trentaine de couples. Selon le PNRA, 7 nids seraient identifiés en forêt de Nouvion dans l'Aisne (au Sud Est de la ZIP) et en forêt de Mormal (au Nord Est de la ZIP). La cigogne noire se nourrit essentiellement de poissons dans les rivières, et pourrait réaliser des déplacements sur un distance de 20km.
Il est donc essentiel pour VALOREM à travers les études environnementales d'analyser les états initiaux et les impacts qu'un tel projet pourrait avoir sur cette espèce (déplacement, alimentation, nidification) mais aussi sur l'entièreté du milieu naturel. Des études ont débuté avec SOMME NATURE GROUPE depuis Mars 2024, et un autre Bureau d'Etudes AUDDICE complète cette prestation depuis Novembre 2024 afin d'avoir un dossier complet et solide, au regard des enjeux.

Le planning projeté initialement prévoyait un Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale en Juin 2025. Toutefois, aux regards des enjeux environnementaux, le planning révisé indique un **dépôt début 2026** (au plus tard).

VALOREM propose ce planning prévisionnel de COPIL :

- N°2 du jour (28 Avril 2025) : retour sur les études paysagères, QINETIQ,
- N°3 vers Octobre 2025 : retour sur les études environnementales avec AUDDICE et définition de l'implantation à partir des contraintes et enjeux de toutes les études.
- N°4 vers Janvier 2026 (au plus tard) : partage des impacts et définition des mesures ERCA Evitement Réduction Compensation et Accompagnement.

Chaque COPIL sera suivi par un compte-rendu détaillé envoyé aux participants, et disponible au grand publique sur le site internet du projet. Une synthèse sera transmise aux riverains de MAZINGHIEN via une Lettre d'Informations distribuée en boite aux lettres.

ETUDES PAYSAGERES

QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'ÉTAT INITIAL

Quelles sont les spécificités du paysage étudié ?

Quelles sont les principales sensibilités paysagères et patrimoniales par rapport à l'éolien ?

Quelle est la capacité du paysage à accueillir des éoliennes ?

Quelle forme doit avoir le parc éolien ? A quoi doit-il faire écho ?

Quels points de vue choisir ?

Mme Marie-Pierre GOSSET a ensuite présenté la démarche des études paysagères, inscrites dans les études d'impacts de parcs éolien.

Les grandes questions qui vont se poser :

- Quelles sont les grandes spécificités du paysage ?
- Quelles sont les principales sensibilités paysagères et patrimoniales par rapport à l'éolien ?
- Quelle est la capacité d'accueil du paysage ? y a-t-il un phénomène de saturation visuelle des éoliennes ?
- Quelle serait la forme du parc éolien, en adéquation avec la forme du paysage ?
- Quels points de vue choisir pour projeter le futur parc ?

Pour ce faire, Mme GOSSET s'appuie sur la méthodologie d'un document référent de la DREAL (disponible ici).

ENJEUX (1/2)

Le premier enjeu est celui de la proximité du projet avec les monuments historiques, les mémoriaux, les cimetières militaires. Il convient de s'affranchir au maximum de la visibilité du parc depuis un de ces points remarquables, mais aussi d'éviter la covisibilité entre le parc et un de ces points remarquables (il s'agit ici de l'alignement du parc et d'un point remarquable, perçu depuis un point de vue externe).

Il est important d'avoir une attention particulière à proximité des paysages emblématiques, d'éviter les implantations en bordure de vallée en créant un effet de surplomb (il convient de pousser au maximum les éoliennes en cœur de plateau).

ENJEUX (2/2)

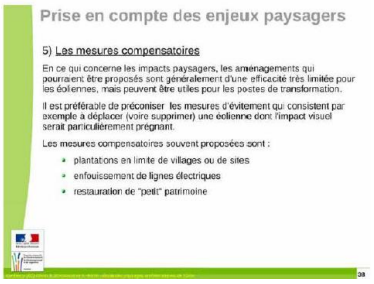

Il est important de :

- Prendre en compte les cônes de vue particuliers comme une allée de château.
- Préserver des espaces de respiration entre les parcs éolien.
- S'assurer qu'une commune ou hameau ne soit pas « encerclé », les études servent à préserver le paysage des entrées, sorties et cœur de village.

Des mesures compensatoires sont souvent proposées :

- Plantation de haies pour limiter l'impact visuel depuis des places de village, devant des cimetières, etc.

Après ces explications théoriques, Mme GOSSET poursuit ses analyses des études paysagères, de manière spécifique au territoire de Mazinghien.

AIRES D'ETUDE

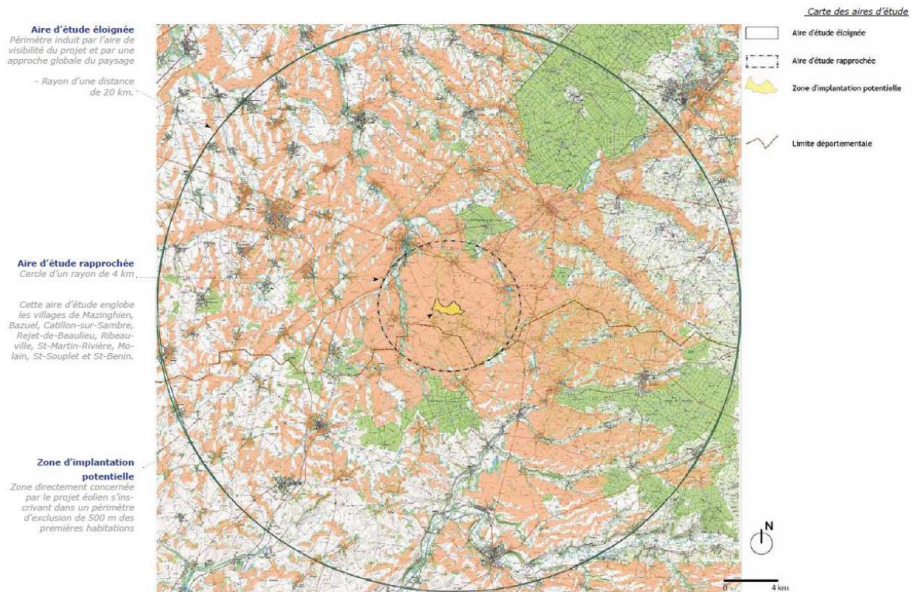

L'analyse paysagère se décline en 3 aires d'études concentriques, adaptées à la hauteur des éoliennes étudiées et au relief.

Une aire d'étude éloignée se positionne à 20km autour de la Zone d'Implantation Potentielle ZIP. Celle-ci est lointaine de la ZIP, pour avoir un recul suffisant sur le futur parc dans le paysage.

L'aire d'étude rapprochée se situe à 4km autour de la ZIP, il s'agit de l'impact du parc dans un paysage quotidien qui inclut tous les villages proches.

Ensuite l'analyse se poursuit dans la ZIP elle-même, déterminée à une distance de 500m des habitations.

En orange, il s'agit des zones d'influence visuelle. Ces points indiquent les vues depuis lesquelles potentiellement le futur parc sera visible. Cette carte est le reflet des marqueurs du relief.

ENTITES PAYSAGERES – Aire étude éloignée

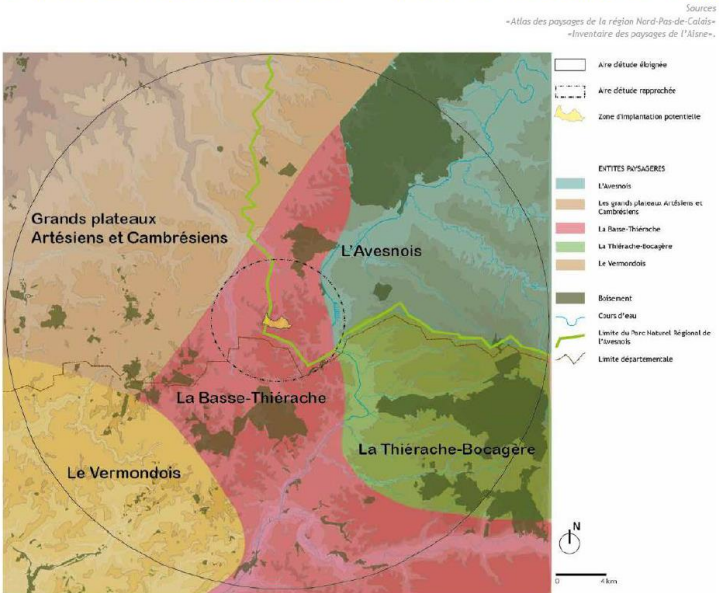

Mme GOSSET décrit ensuite les paysages du territoire, découpés en 3 grandes familles :

- Grands plateaux Artésiens et Cambrésiens, et Le Vermandois sont des paysages ouverts sur des cultures intensives (peu de haies), relativement plats et dénudés.
- Paysages très bocagers de l'Avesnois et de la Thiérache : C'est un paysage dense et resserré, où les parcelles étroites et presque systématiquement encore encloses de haies, basses ou hautes, accueillent arbres isolés et vergers.
- La ZIP s'inscrit dans le paysage de la Basse Thiérache, dans un paysage de transition entre le bocage et la plaine agricole.

Nous pouvons donc noter ici que le PNR de l'Avesnois reprend différentes caractéristiques paysagères, qui ne se limitent pas uniquement à celles des bocages de l'Avesnois.

ENTITES PAYSAGERES

Le paysage bocager de l'Avesnois et la Thiérache-Bocagère

Les grandes cultures du Vermondois et des plateaux artésiens et cambrésiens

La Basse-Thiérache - Large frange de transition paysagère

Mme GOSSET présente ensuite des photographies emblématiques, de paysages communs :

- Paysages bocagers de l'Avesnois et de la Thiérache : haies, petit habitat,
- Les grandes cultures du Vermandois et des plateaux artésiens et cambrésiens,
- Le paysage mixte entre plaine agricole et bocagère de la Basse Thiérache.

LIGNES DE FORCE DU RELIEF

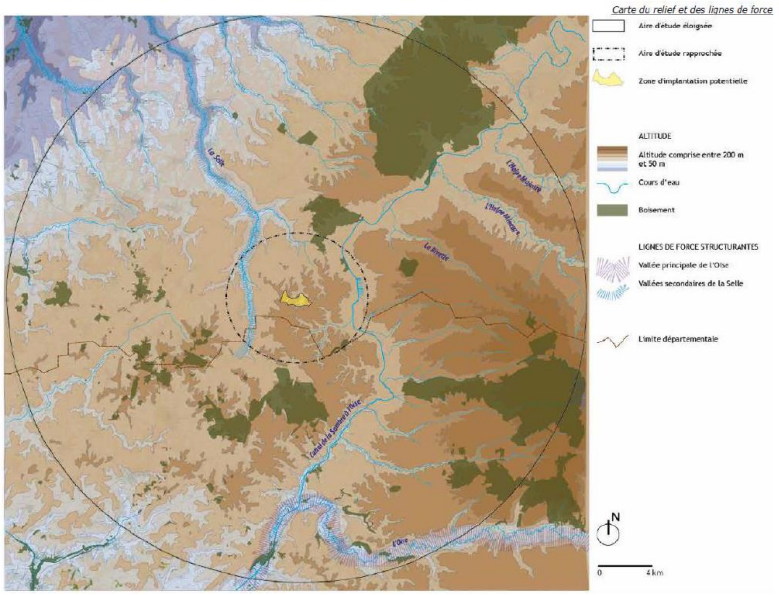

Les études paysagères prennent en compte le relief, pour déterminer l'implantation des projets.
Si le relief est très marqué, le paysagiste préconise la construction d'un projet en appui sur une ligne de force.
Dans l'étude rapprochée, nous sommes positionnés sur un plateau, éloigné des vallées de la Sambre (à l'Est) et de la Selle (à l'Ouest).
Le risque de surplomb et d'écrasement est faible du fait d'un positionnement en cœur de plateau, et en présence de vallées peu marquées.

Ici, il n'y a pas de grande orientation donnée par une ligne de force sur laquelle s'appuyer, ce qui laisse de la liberté dans l'implantation du futur parc.

PATRIMOINE NATUREL & CULTUREL

Les monuments classés ou inscrits (au titre de la loi de 1913)

Source
Base Mérimée du ministère de la Culture et de la Communication
Listes des monuments historiques des départements du Nord et de l'Aisne.

Tableau recensant les monuments historiques protégés du Nord

N°	Commune (Département (59)	Titre	Protection	Date de protection	Distance par rapport à la ZIP	Risque de visibilité	Risque de covisibilité
1	BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS	Église	Inscrit	1990	18,5 km	non	non
2	BUSIGNY	Ancien château	Inscrit	1978	7,5 km	non	non
3	CATEAU-CAMBRÉSIS	Palais des Archevêques de Cambrai	Inscrit	1944	4,5 km	non	oui
4		Brasserie Lefebvre-Scalabrino	Classé	2000	4,5 km	non	oui
5		Eglise Saint-Martin	Classé	1909	4,5 km	non	oui
6		Hôtel de Ville	Classé	1909	4,5 km	non	oui
7		Groupe scolaire Auguste Herbin	Inscrit	2001	4,5 km	non	non
8		Groupe scolaire Matisse	Inscrit	2001	4,4 km	non	non
9	CARNIÈRES	Église	Inscrit	1990	19,8 km	non	non
10	CAUDRY	Basilique Sainte-Maxellende	Inscrit	2019	13,2 km	non	non
11		Maison dite Dumont	Inscrit	2001	13 km	non	non
12	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Château d'Hugémont	Inscrit	2000	19,8 km	non	non
13	ESNES	Château	Inscrit Classé	1571	19 km	non	non
14	GRAND-FAYT	Moulin	Inscrit	2005	15,8 km	non	non
15	HAUSSY	Motte féodale	Classé	1578	17,5 km	non	non
16	INCHY	Temple	Inscrit	2006	10 km	non	non
17		Borne ancienne	Classé	1536	8,8 km	non	non
18	MARBAIX	Chapelle de Notre-Dame de Hal	Inscrit	1946	19,4 km	non	non
19	MAROILLES	Abbaye (ancienne)	Inscrit	1977	13,8 km	non	non
20		Eglise Saint-Humbert	Inscrit	1969	13,9 km	non	non
21		Pigeonnier de la Colombière	Inscrit	1989	14 km	non	non
22		Ecluse d'Hachette	Inscrit Inscrit	1985 1987	15,5 km	non	non
23	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Église Sainte-Elizabeth	Inscrit	1984	14,5 km	non	non
24	ORS	Poissoir	Inscrit	1980	7 km	non	non
25		Motte castrale	Inscrit	1993	4 km	oui	oui
26	POIX-DU-NORD	Monument aux morts	Inscrit	2021	14 km	non	non
27		Keighley Hall	Inscrit	2021	13,8 km	non	non
28	SAINT-AUBERT	Église	Classé	1920	19,2 km	non	non

Les sites classés ou inscrits (au titre de la loi de 1930)

Tableau recensant les sites protégés du Nord et de l'Aisne

N°	Commune (Départements 59 / 02)	Titre	Protection		Distance /ZIP	Risque de visibilité	Risque de covisibilité
A	Marcilles	Village de Maroilles	Inscrit	1977	13,8 km	A vérifier	non

Vue de la silhouette urbaine du Cateau-Cambrésis (source https://www.bing.com/images)

Motte castrale d'Ors

Les études paysagères passent également par le recensement du patrimoine naturel et culturel.

Les interactions visuelles qui sont présagées sont celles avec les monuments du Cateau-Cambrésis : le Beffroi, l'Eglise St Martin et la Brasserie. La ZIP se trouvant à 4,5km de ces monuments il y a un risque de covisibilité mais pas d'écrasement (la perception d'éolienne devrait être moins haute que ces monuments).
Il y aura également des interactions visuelles depuis la Motte Castrale d'Ors située à 4km de la ZIP, sans effet de surplomb.
Ces interactions visuelles (Cateau Cambrésis et Ors) sont déjà présentes avec le parc éolien en exploitation de Vents du Catésis de Bazuel.
Dans l'Etude d'Impacts, il y aura des photomontages pour illustrer ces interactions visuelles.

Il n'y a qu'un seul site protégé : le village de Maroilles situé à 13,8km de la ZIP, dans un contexte bocager, il est peu vraisemblable qu'il y ait des interactions visuelles. Des photomontages seront présentés dans l'Etude d'Impacts.

PROJETS & PARCS EOLIENS

Carte de localisation des parcs éoliens existants et en projets

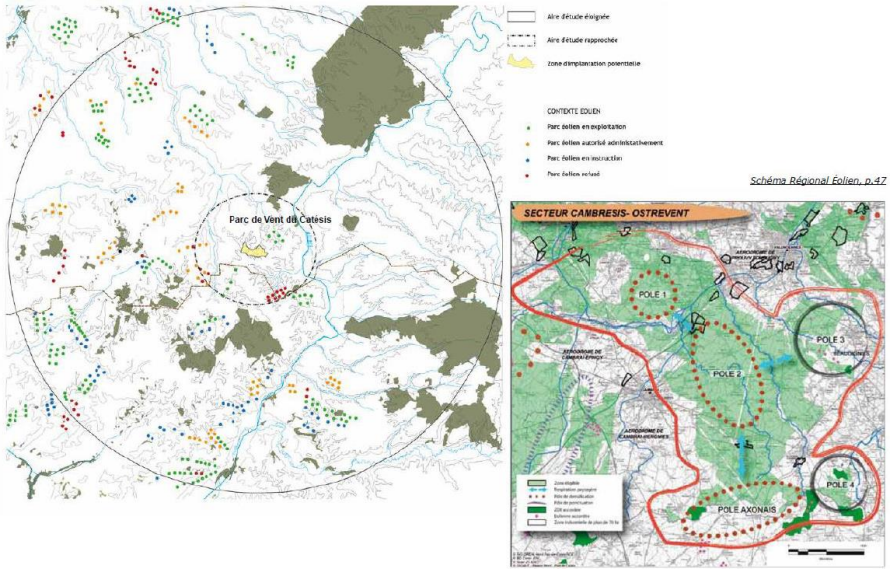

Schéma Régional Eolien, p.47

Les études paysagères passent également par le recensement des projets et des parcs éolien.

Le Schéma Régional de l'Eolien a été réalisé en 2012. La ZIP se situe dans le pôle 4, zone favorable au développement des projets éolien.

A la lecture des parcs en exploitation, des parcs autorisés administrativement et ceux en instruction, nous nous trouvons dans un contexte éolien dense. La préconisation paysagère sera de limiter le nombre d'éoliennes : le but étant d'éviter le sur nombre et l'écrasement du paysage.

L'objectif serait d'avoir un parc avec à peu près la même forme que le parc le plus proche, Vents du Catésis.

AXES DE COMMUNICATION

Carte des axes de communication de l'aire d'étude rapprochée et identification des points de vue majeurs

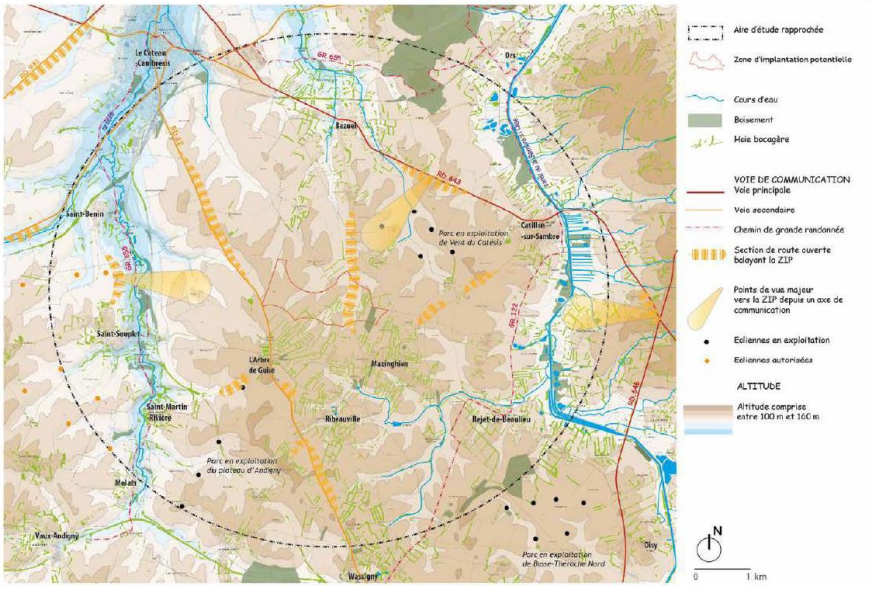

Nous nous intéressons au sein de l'étude rapprochée à la façon dont on y circule en son sein : les voies de communication empruntées et les vues vers le projet depuis ces axes.

Depuis ces fenêtres identifiées, des points de vue ouverts apparaissent vers la ZIP : réalisation des photomontages depuis ces 3 points de vue pour étudier la vision du parc.

Ces études permettront de privilégier une forme harmonieuse et cohérente du futur parc, perceptible depuis ces points de vue.

STRUCTURATION TRAME BÂTIE

■ Urbanisation linéaire

Urbanisation linéaire de Mazinghien et de Rejet-de-Beaulieu. *Source -géoportail.fr*

■ Urbanisation concentrique

Urbanisation concentrique de Bazuel et de Catillon-sur-Sambre. *Source -géoportail.fr*

Photographie aérienne de 1949 axée sur la ZIP et Mazinghien

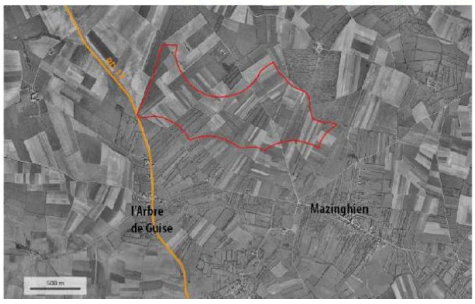

Photographie aérienne actuelle

2 formes d'urbanisation au sein de la Basse Thiérache :

- Urbanisation linéaire (à gauche) : développement du village autour de la route. Les vues vers le parc sont donc bloquées latéralement par les maisons. Si une éolienne est visible dans le prolongement de la route, le regard est canalisé alors dessus : à éviter en priorité sur Mazinghien, et sur Rejet de Beaulieu.
- Urbanisation concentrique (à droite) : comme Bazuel et sur Catillon sur Sambre.

Entre la photographie aérienne de la ZIP de 1949 et celle d'aujourd'hui, la structure parcellaire a évolué, évolution de petites parcelles de polyculture en parcelles plus larges de mono culture post remembrement.

SECTEURS HABITES – Aire étude rapprochée

Carte de localisation des secteurs habités et des points de vue ouvrant sur la ZIP

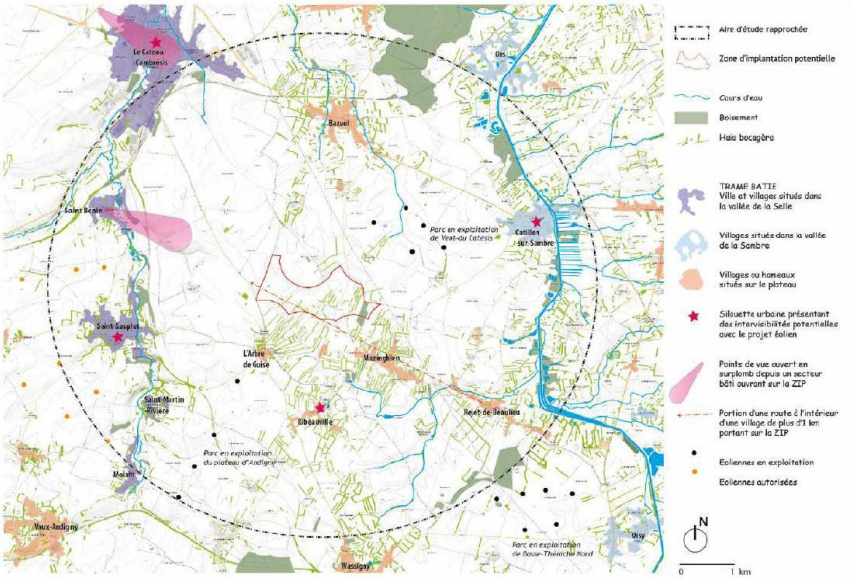

Identification des principaux points de vue depuis les lieux habités :

- Place de village à côté de l'Eglise, à St Benin, qui ouvre directement vers le projet éolien.
- Vue large depuis le cimetière militaire au nord-ouest du Cateau Cambrésis.
- Depuis Rejet de Beaulieu, la route est axée sur la ZIP et laisse présager qu'elle s'ouvrirait sur une éolienne.
- Ribeauville, village ouvert, covisibilité probable du clocher et du parc éolien.

Des photomontages seront réalisés depuis ces points de vue.

SYNTHESE ENJEUX PAYSAGERS

Tableau synoptique des enjeux paysagers

Indices sensibilités	1 Favorable	2 Sensible	3 Très sensible

Thèmes		Observations	Indice	Enjeux
Entité paysagère de l'aire d'étude éloignée	Basse-Thiérache	Plateau agricole entrecoupé de prairies complantées autour de villages disperses. Paysage en voie de mutation s'ouvrant sur une agriculture spécialisée. Paysage encore équilibré, aux motifs paysagers récurrents - cultures, prairies, haies bocagères, villages.	1	Visibilité non permanente - Alternance rapprochée de paysages boisés ou cultivés. Secteur paysager favorable, échelle compatible au développement éolien mais avec des projets limités en éoliennes.
	Avesnois et Thiérache-bocagère	Entités paysagères sensibles, quadrillée de haies bocagères, émaillée de nombreuses prairies complantées et de forêts. Le relief est ample en de lourdes collines, incisées régulièrement de cours d'eau. L'habitat est dispersé, organisé le long de village-rue.	1	La distance associé à la prégnance arborée bloque les vues lointaines et soutenues vers le projet.
	Plateaux agricoles du Cambresis et du Vermondois	Vaste plateau, horizon ouvert des parcelles cultivées.	1	Echelle de plateau compatible au développement éolien. Vues lointaines ouvertes sur le projet éolien.
Relief	Relief du plateau souple	Pas de direction forte des lignes de relief. ZIP implantée au milieu d'un plateau au relief ample. Le plateau est borde à l'ouest par la vallée de la Selle (à 2,2 km de la ZIP) et à l'Est par le canal de la Sambre (3 km).	1	Éviter un projet qui donnerait une direction forte. Pas de risque d'effet d'écrasement du relief des vallées.
Patrimoine culturel et naturel	Monuments historiques (44)	Plusieurs MH peuvent potentiellement être impactés : Motte d'Ors en visibilités et covisibilités (à 4 km) L'église St-Martin, le beffroi de l'hôtel de ville, les cheminées de la brasserie du Cateau-Cambresis (4,5 km) en covisibilités.	1	Monuments semi-rapprochés Pas de risque de rupture d'échelles au vu de la distance. Etude des interactions visuelles à évaluer à l'aide de photomontages avec la silhouette du Cateau-Cambresis et avec la motte d'Ors.
	Sites protégés (1)	Seul le village de Maroilles est protégé site. Il est situé à 13,8 km de la ZIP dans le contexte arboré de l'Avesnois.	1	Interaction visuelle peu vraisemblable. A vérifier avec un photomontage.
	Sites patrimoniaux remarquable	pas de SPR	1	Sans objet.
	Patrimoine mondial de l'UNESCO	ZIP à 26 km du Beffroi de Cambrais.	1	Pas d'interaction visuelle.
Parcs éoliens en exploitation	Parcs éoliens en exploitation : - 2 sur l'aire d'étude éloignée - 17 sur l'aire d'étude rapprochée	Le projet est inséré dans un bassin éolien en cours de densification. La ZIP est située à proximite du parc de Vent du Catésis (1 km). Elle est également proche du parc du plateau d'Andigny (2,5 km).	3	Le projet doit faire écho au parc limitrophe de Vent du Catésis. Pour limiter les effets d'éparpillement d'éoliennes sur la ligne d'horizon, il faut privilégier un projet compact. Pour éviter l'écueil d'un surnombre d'éolienne, il faut réduire le projet à 5, voire à 3 éoliennes.
Voies de communication	Réseau dense reflétant la dispersion de l'habitat	Axe majeur de la RD.643 passant à distance de 2,2 km Routes secondaires, chemins de randonnée encerclant la ZIP	1	Les points de vue portant sur la ZIP sont situés principalement sur des sections de route à distance rapprochée. Les points de vue à privilégier pour construire le projet sont situés sur le versant Ouest de la vallée de la Selle mais aussi depuis la route principale RD.643.
Villages	Village sur coteau dominant la vallée la Selle	Village de St-Souplet (2,75 km de la ZIP). Village de St-Benin (3,3 km)	2	Le village de St-Souplet et inséré dans un contexte de jardins arborés isolant les vues. Le village de St-Benin dispose d'un espace public jouissant d'un belvédère balayant le grand paysage et par conséquent la ZIP.
	Villages de plateau en situation semi-rapprochée	Villages de Bazuel (2,8 km), de Rejet-de-Beaulieu (2,8 km)	1	Distance semi-éloignée et boisements autour des villages atténuant les visibilités potentielles. Rejet-de-Beaulieu - une portion de la Grand-Rue sur 1 km est axée sur la limite Sud-Ouest de la ZIP, ce qui amène à proposer une zone sans éolienne au droit de cet axe visuel.
	Ville/ Villages de vallées	Ville du Cateau-Cambrésis (4,5 km).Villages de St-Martin-Rivières (3 km), de Molain (4,2 km), de Catillon-sur-Sambre (3,2 km).	1	Vues bloquées par le relief de la vallée de la Selle et/ou par les boisements environnant les villages.
	Villages de plateau, hameaux et fermes proches	Ribeauville (1,5 km),	2	Vues potentielles depuis les entrées et sorties de Ribeauville et depuis le secteur central de l'église. Proposer un projet compact pour réduit l'occupation des éoliennes sur la ligne d'horizon du village. Proposer des alignements d'arbres et des vergers en mesures compensatoires.
		Mazinghien (0,7 km)	2	Vues bloquées par les arbres des prairies formant un halos autour du centre de Mazinghien. Pour préserver cette enclave boisée, il faut veiller à ne pas investir le secteur Est de la ZIP. Des haies et des vergers pourraient être proposer également en mesures compensatoires. Visibilité présagée soutenue depuis l'espace public du cimetière.
		Hameaux et fermes proches	3	Risque d'altération du cadre de vie des hameaux et fermes proches.

En synthèse, voici les enjeux et leur sensibilité à retenir :

- D'un point de vue du paysage, la Basse Thiérache est un paysage favorable à l'éolien (alternance rapprochée de paysages boisés et cultivés).
- Au niveau du relief, il est intéressant que la ZIP soit localisée au centre d'un plateau, sans effet de surplomb et d'écrasement depuis les vallées.
- Au niveau des monuments historiques, interactions visuelles à prévoir sur le Cateau Cambrésis et Ors, mais les effets risquent d'être faibles car la distance est supérieure à 4km.
- Pour le site protégé de Maroilles, il conviendra de vérifier l'absence d'interaction visuelle avec un photomontage.
- Pas d'enjeu avec le site patrimonial mondial de l'UNESCO du beffroi de Cambrai, situé à 26km.
- Pour les parcs en exploitation, l'enjeu est assez sensible, car il y a une densité importante de mâts. Il conviendrait de limiter le parc à 5 machines, voire 3.
- Concernant les axes de communication, les points de vue privilégiés de découverte du parc sont identifiés et devront être illustrés par des photomontages.
- Au niveau des villages, St Souplet et St Benin ouvrent la plus grande vue sur le parc. Sur Mazinghien et Rejet de Beaulieu, le parc s'inscrirait dans la continuité de la route, il conviendrait de rester vigilant sur l'implantation des éoliennes au sein de la ZIP.

PRECONISATIONS IMPLANTATION (1/2)

S'harmoniser avec le parc éolien le plus proche (parc de Vent du Catésis) seulement distant de 1 km de la ZIP pour ne pas rajouter à la confusion du développement éolien, soit en privilégier un projet de forme compact.

Le nombre d'éoliennes dans le paysage étant déjà élevé, limiter le nombre d'éoliennes à 5, voir à 3 éoliennes.

Veiller pour le village proche de Ribeauville à ce qu'il n'y ait pas d'effet d'occultation de la profondeur du champ visuel, donc réduire l'angle horizontal du projet éolien sur la ligne d'horizon.

Veiller à ne pas inscrire d'éolienne dans l'axe visuel de la Grand-Rue au niveau de Rejet-de-Beaulieu, ce qui conduit à ne pas investir l'extrémité Sud-Ouest de la ZIP.

Créer une zone tampon arborée autour du centre du village de Mazinghien en n'investissant pas le secteur Est de la ZIP et en proposant des arbres et vergers en mesure compensatoire.

Identification du projet aisée depuis certaines sections de routes et depuis le village de St-Bénin et le cimetière surplombant le Cateau-Cambrésis.

De ces enjeux paysagers, des préconisations d'implantation s'en dégagent :

- S'harmoniser avec le parc éolien le plus proche (parc de Vent du Catésis) seulement distant de 1 km de la ZIP pour ne pas rajouter à la confusion du développement éolien, soit en privilégier un projet de forme compact.
- Le nombre d'éoliennes dans le paysage étant déjà élevé, limiter le nombre d'éoliennes à 5, voire à 3 éoliennes.
- Veiller pour le village proche de Ribeauville à ce qu'il n'y ait pas d'effet d'occultation de la profondeur du champ visuel, donc réduire l'angle horizontal du projet éolien sur la ligne d'horizon.
- Veiller à ne pas inscrire d'éolienne dans l'axe visuel de la Grand-Rue au niveau de Rejet-de-Beaulieu et de Mazinghien, ce qui conduit à ne pas investir l'extrémité Sud-Ouest de la ZIP.
- Créer une zone tampon arborée autour du centre du village de Mazinghien en n'investissant pas le secteur Est de la ZIP et en proposant des arbres et vergers en mesure compensatoire.
- Identification du projet aisée depuis certaines sections de routes et depuis le village de St-Bénin et le cimetière surplombant le Cateau-Cambrésis.

PRECONISATIONS IMPLANTATION (2/2)

Carte de synthèse des enjeux paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

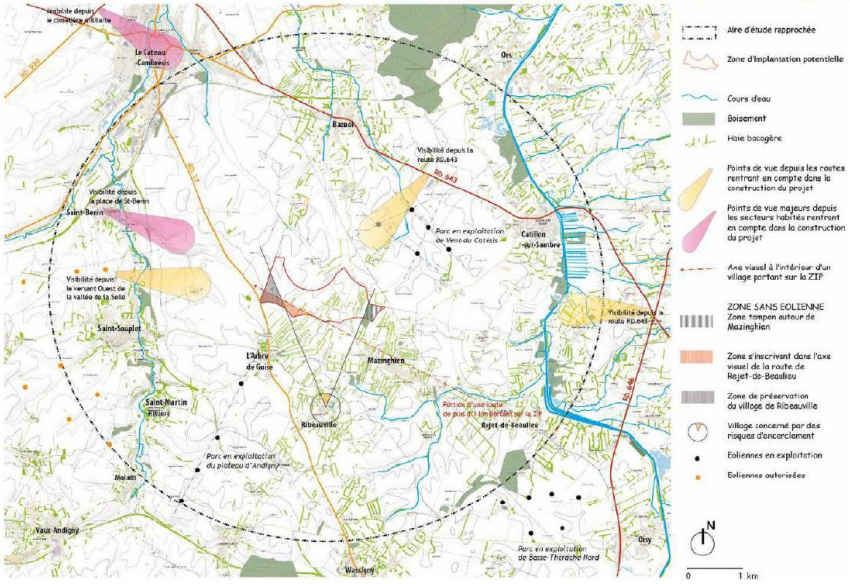

De manière cartographiée, les préconisations paysagères donnent ce résultat :

- Points de vue importants qui feront l'objet de photomontages et sur lesquels nous testerons des implantations d'éoliennes différentes.
- Eviter de s'implanter au sud de la ligne depuis la route centrale de Rejet de Beaulieu.
- Est de la ZIP : zone tampon de peupleraie, éviter d'y implanter des éoliennes.
- Sud-Ouest de la ZIP à éviter : pour ne pas agrandir l'angle depuis Ribeauville.

A l'issue de toutes les études (vent, acoustique, physique et humain, environnementale, géobiologie, hydraugéologie), il conviendra de trouver en COPIL le meilleur compromis d'implantation répondant au maximum de préconisations.

Une implantation hypothétique dans la ZIP de 5 éoliennes (E1, E2, E3, E4 et E5) a été simulée ci-après pour les besoins de ce COPIL sur 4 points de vue particuliers.

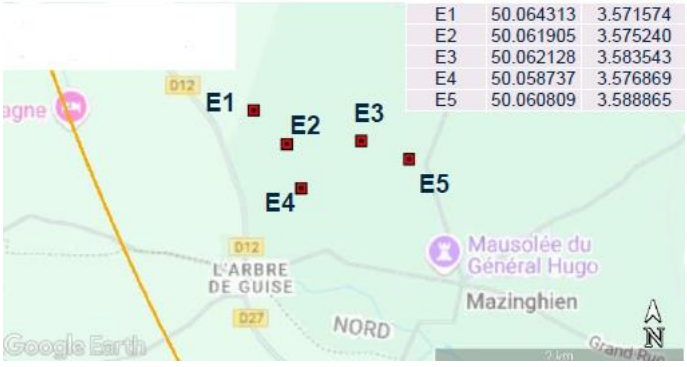

Cela donne les photomontages (ou PTM) ci-après.

PTM DEPUIS MAZINGHIEN (PV101)

Etat actuel sur la Grande Rue de Mazinghien.

PTM DEPUIS MAZINGHIEN (PV101)

Etat projeté avec l'implantation hypothétique à 5 éoliennes.

PTM DEPUIS MAZINGHIEN (PV101)

L'éolienne visible depuis la rue principale de Mazinghien est l'éolienne **E4**.

PTM DEPUIS MAZINGHIEN (PV102)

Etat initial sur Petite Rue de Mazinghien.

PTM DEPUIS MAZINGHIEN (PV102)

Etat projeté avec l'implantation hypothétique à 5 éoliennes.

PTM DEPUIS MAZINGHIEN (PV102)

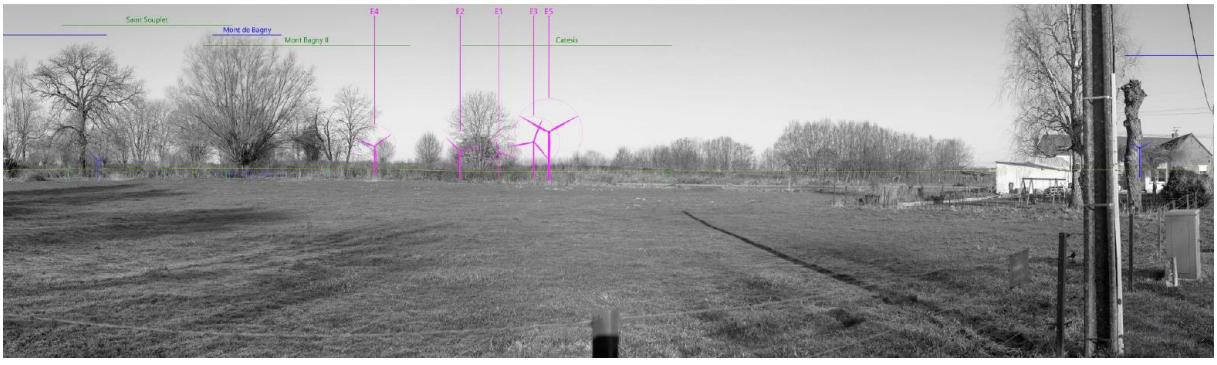

Depuis ce point de vue en sortie de Mazinghien, les éoliennes **E3** et **E5** sont les plus visibles. L'impact visuel est modéré. Il n'y a pas de rupture d'échelle, les arbres restent plus hauts que les éoliennes. Pour limiter les impacts il y aurait toujours la possibilité de planter des arbres supplémentaires.

M. Charlet souligne que les essences locales et résistantes au changement climatique sont le charme et l'aubépine. L'hêtre et le chêne apparaissent dorénavant plus sensibles.

PTM DEPUIS RIBEAUVILLE (PV104)

Etat initial à Ribeauville. Village sensible à l'éolien, par :

- la présence de la route qui parfois est orientée sur la ZIP à l'étude sur Mazinghien,
- l'ouverture du village,
- la présence de l'Eglise à proximité,
- la présence de haies basses,
- l'autre projet éolien à l'étude par RWE juste derrière.

PTM DEPUIS RIBEAUVILLE (PV104)

Etat projeté avec l'implantation hypothétique à 5 éoliennes.

PTM DEPUIS RIBEAUVILLE (PV104)

Depuis ce point de vue, les pales d'E2 et E3 sont visibles, le rotor d'**E4** est largement visible. L'impact est faible du fait de la présence de la végétation.

PTM DEPUIS REJET BEAULIEU (PV120)

Etat initial depuis Rejet de Beaulieu, plus éloigné que Ribeauville.
Des habitations sont présentes de part et d'autre de la route, mais celle-ci est axée sur la ZIP pendant environ 2km.
L'enjeu depuis ce point de vue consisterait à limiter le nombre d'éoliennes visibles dans l'axe de la route.

PTM DEPUIS REJET BEAULIEU (PV120)

Etat projeté avec l'implantation hypothétique à 5 éoliennes.

PTM DEPUIS REJET BEAULIEU (PV120)

E4 est visible dans l'axe de la route.

Une mesure compensatoire devant le cimetière de Mazinghien pourrait diminuer les impacts visuels. Mme HENNION précise que sur Mazinghien il n'y a pas de document d'urbanisme qui recense le patrimoine naturel et culturel, il convient donc de rester vigilant aux points remarquables, comme le cimetière. Il est possible de planter une haie pour cacher la visiblité des éoliennes, autour du cimetière ou dans les champs. Celui-ci étant un espace commun, ce projet pourrait être porté comme projet par la commune dans le cadre du projet éolien.
Mme GOSSET précise que la dégradation des feuilles améliore la qualité des sols, c'est un apport intéressant pour la biodiversité des sols. De plus la création des ilots de verdure ou de fraicheur est un avantage intéressnt pour les épisodes caniculaires.

Mme BOUCKAERT souhaite connaitre les modalités d'informations aux riverains de ces photomontages. VALOREM précise qu'ils seront invités à prendre connaissance du projet dans sa globalité, et donc des photomontages, et à donner leur avis, lors de l'enquête publique. VALOREM indique qu'il est possible également d'organiser une permanence publique sur Mazinghien, avant le COPIL de définition des mesures de Compensation et d'Accompagnement de Janvier 2026.

Mme HENNION souhaite connaitre la méthodologie de définition des points de vue : systématiquement à l'entrée, à la sortie et sur une place remarquable du village dans l'aire d'étude rapproché. Présentation faite des points de vue qui montrent la plus grande visibilité sur le parc. Environ 40 points de vue ont été retenus, sur des échelles différentes (éloignée, rapprochée et immédiate). Sur ce projet, la majorité des points retenus se situe dans l'aire d'étude rapprochée, car les points de vue dans l'aire éloignée (plus de 10km) n'apporte aucune information pertinente. Le choix de l'implantation et du gabarit des éoliennes se fera à partir de points de vue proches.

FOCUS DOCUMENTS D'ORIENTATION D'URBANISME

Lien entre SRE et SRADDET

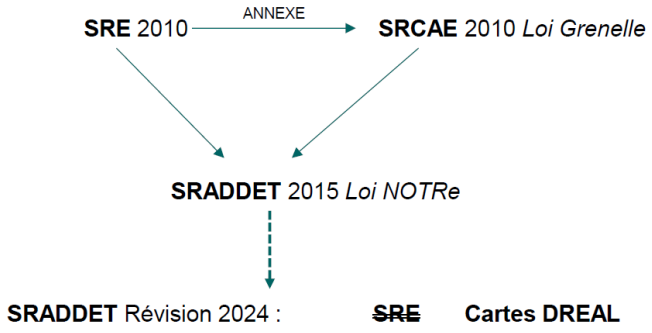

Conclusion : Le SRADDET remplace le SRE, qui n'est plus applicable dans les documents qui ont été mis à jour.

Lors du précédent COPIL, M. PICOUL souhaitait comprendre le lien entre le Schéma Régional Eolien SRE et le SRADDET. Une réponse lui a été apportée en séance.

En résumé, le SRE de 2012 et le SRADDET de 2024 ne sont pas directement opposables à un projet éolien.

L'articulation entre les deux documents se trouve ici :
Le SRE est intégré dans le SRADDET depuis 2015.
La révision du SRADDET des Hauts de France de 2024 donne des règles correspondant au contenu du SRE dans son fascicule et dans son rapport d'objectif. Il ne cite pas le SRE de 2012, mais de nouvelles cartes plus récentes réalisées par les services de la DREAL. On peut donc en conclure que le SRADDET remplace le SRE de 2012.

Enjeux et freins à lever…COPIL 07/10/2024

En conclusion, Mme GOMES a remercié au nom de VALOREM les participants à ce 2ème COPIL pour leur disponibilité, leur écoute attentive, et leur intérêt au projet à travers leurs questions.

En résumé, lors du précédent COPIL les enjeux à bien étudier sur ce projet pour Eviter / Réduire / Compenser les impacts sont les états initiaux environnementaux, le projet de charte du PNRA, la proximité du radar Météo France et les altitudes de guidage avec les aéroports à proximité.

Enjeux et freins à lever…à ce jour

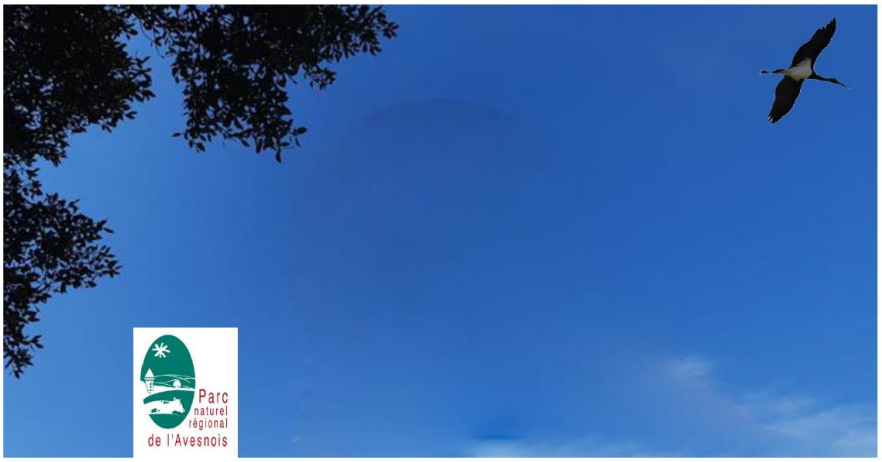

Depuis ce dernier COPIL, des freins importants ont été levés : la proximité du Radar Météo France et la contrainte de guidage de l'aviation civile. De ce fait les études peuvent se poursuivre sur des gabarits de machine de 180m bout de pâles, tout en restant vigilants sur le projet de charte du PNRA, et sur la pertinence des études environnementales.

La date du prochain COPIL est arrêtée au **Vendredi 17 Octobre 2025 à 14h30** en la mairie de MAZINGHIEN. Une invitation avec l'ordre du jour précis vous sera transmise 6 semaines avant (par courrier électronique et voie postale).

Plusieurs thèmes ont été proposés et seront abordés lors de la prochaine réunion du COPIL n°3 :

- Retour sur les études environnementales,
- Définition de l'implantation et du gabarit des machines, à partir des contraintes et enjeux de toutes les études,
- Organisation d'une permanence publique sur la commune de Mazinghien pour donner de l'information aux riverains, avant le COPIL n°4.

Mme BOUCKAERT souhaite connaitre la date de mise en service de ce parc. Sans considération des recours de tiers qui restent inconnus à ce jour, après obtention de l'Autorisation d'Exploitation délivrée par le Préfet, VALOREM précise que ce parc pourrait être construit vers 2030. En moyenne en France, un parc se développe en 8 ans.

ANNEXE 1 :
REGISTRE DE PRESENCE

VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

COMITE DE PILOTAGE n°2 – 1/2
Projet éolien sur la commune de MAZINGHIEN
28/04/2025 – 14h30 à 16h30
Mairie Mazinghien

Nom	*Prénom*	*Fonction*	*Structure*	*Signature*
BLAS	Isabelle	Propriétaire et Exploitant Agricole	GAEC des Mésanges	
BOUCKAERT	Martine	Riveraine	Commune de Mazinghien	
BOUTRY	Marianne	Service Aménagement Territorial	Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais	Excusée
CHARLET	Fabien	Chargé de mission « Gestion patrimoine naturel »	PNR Avesnois	
EMIEL	Christophe	Chef de l'UD	DREAL – UD de l'Hainaut	Excusé
GIRARDOT	Luc	Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques, inondations	SAGE SAMBRE	Excusé
HENNEQUART	Michel	Monsieur Le Maire	Mairie de Mazinghien	
LABAERE	Jonathan	Chef de Projet SCoT	PETR du Pays du Cambrésis	Excusé
LEFEVRE	Marion	Directrice	Ecole Maternelle et Elémentaire Mazinghien	Excusé
LEGRAND	Sabine	Madame La Conseillère	Mairie de Mazinghien	

VALOREM Agence Nord - 25 Rue Vanmarcke - 80 000 AMIENS CEDEX
Tel. +33 6 21 61 64 66 - audrey.gomes@valorem-energie.com - www.valorem-energie.com
VALOREM S.A.S au capital de 9 540 030 € • Siret 395 388 739 00108 • APE 7112B

VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

COMITE DE PILOTAGE n°2 – 2/2
Projet éolien sur la commune de MAZINGHIEN
28/04/2025 – 14h30 à 16h30
Mairie Mazinghien

Nom	*Prénom*	*Fonction*	*Structure*	*Signature*
OBLEZ	Rémi	Monsieur Le Conseiller	Mairie de Mazinghien	
PAMART	Gilles	Monsieur Le 1er Adjoint	Mairie de Mazinghien	
PECQUEUX	Mathieu	Chef d'équipe à l'UD	DREAL – UD de l'Hainaut	Excusé
PICOUL	Jérôme	Chargé de Mission « Aménagement Durable du Territoire et Paysage »	PNR Avesnois ABS	Excusé
ROISIN	Hubert	Propriétaire et Exploitant Agricole	GAEC des Mésanges	
HENNION	Clothilde	CM « Paysage et cadre de vie »	PNR Avesnois	

VALOREM Agence Nord - 25 Rue Vanmarcke - 80 000 AMIENS CEDEX
Tel. +33 6 21 61 64 66 - audrey.gomes@valorem-energie.com - www.valorem-energie.com
VALOREM S.A.S au capital de 9 540 030 € • Siret 395 388 739 00108 • APE 7112B